

**Publiée en réponse à la déclaration du gouvernement diffusée dans les médias.**

Cette déclaration suivante a été envoyée au nom de Theresa McAllister, présidente de la section locale 2745 du SCFP et du comité exécutif interne, en réponse à la déclaration de René Lagace, ministre des Finances, publiée aux médias.

Bonjour,

Le 29 juillet 2025, le syndicat a reçu une décision de la Commission du travail et de l'emploi concernant une plainte déposée par la section locale 2745 du SCFP au nom de ses membres (voir ci-joint). L'audience sur cette question a été accélérée par la Commission du travail et de l'emploi afin de rendre une décision rapide, car il s'agissait d'une question urgente.

Le 5 août, nous avons demandé aux districts concernés de nous présenter leur plan d'action et leurs attentes pour la mise en œuvre de l'ordonnance (**voir ci-joint**).

Le 20 août, nous avons déposé l'ordonnance auprès de la Cour du Banc du Roi pour qu'elle soit appliquée, et nous avons demandé au ministère des Finances et au Conseil du Trésor de la faire appliquer dans les 24 heures.

Le 21 août, la négociatrice du gouvernement nous a informées du dépôt d'une demande de révision judiciaire de la décision, qui inclurait une demande de suspension de l'ordonnance de la Commission. À cette même date, le ministre des Finances a également envoyé une déclaration, indirectement au syndicat, concernant l'ordonnance de la Commission du travail et de l'emploi (**voir ci-joint**).

Lors des premières mises en disponibilité, le syndicat a proposé des options pour discuter et élaborer un plan alternatif avec les Conseils d'éducation de district, le MEDPE, le Cabinet du premier ministre, les districts, le ministère des Finances et le Conseil du Trésor, ainsi qu'à d'autres niveaux. Cependant, ils ont choisi de ne pas collaborer avec nous et d'aller de l'avant avec leur plan.

Le mandat de ce nouveau gouvernement était de faire les choses différemment en matière de relations de travail et de s'engager à collaborer avec les syndicats par respect pour les travailleuses et travailleurs qu'ils représentent. Il a également déclaré qu'il ne nous poursuivrait pas devant les tribunaux et qu'il s'efforcera d'établir de meilleures relations de travail avec les travailleuses et travailleurs et les syndicats.

Nous convenons que davantage de ressources sont nécessaires pour soutenir directement les apprenants, mais nous ne sommes pas d'accord avec l'affirmation selon laquelle le travail en bibliothèque scolaire ne constitue pas un soutien direct aux apprenants. Toutes les classifications de notre syndicat fournissent des services directs aux apprenants, malgré les déclarations du ministre Legacy. Nous trouvons les propos du ministre des Finances irrespectueux et lui demandons de se rétracter.

En tant que partenaires égaux du système d'éducation, nous fournissons un soutien et un travail précieux et important pour offrir la meilleure éducation possible au Nouveau-Brunswick.

Nous continuerons à mener cette bataille comme l'exigent les tribunaux ou les conseils d'administration, et nous espérons un résultat positif qui profitera aux apprenants et à nos membres.

Pour plus d'information :

Président provinciale, CUPE 2745  
Theresa McAllister  
(506) 424-1417  
theresamcallister12@gmail.com

Vice-président, CUPE 2745  
Christianne Robichaud  
(506) 888-0892  
[christianne@cupe2745.net](mailto:christianne@cupe2745.net)